



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : services extérieurs

Question écrite n° 3261

Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le fonctionnement de la direction des antiquités historiques et préhistoriques de Lorraine. Les statistiques montrent que dans les cinq dernières années, plus de 600 mois de vacations ont été nécessaires pour assurer le fonctionnement minimal des différentes activités archéologiques prévues par la réglementation. Le recrutement en personnel et le déblocage de postes d'archéologues pour la région Lorraine apparaissent nécessaires pour faire face au surcroît d'activité enregistré depuis plusieurs années. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre en matière de recrutement de personnel en faveur de l'archéologie et de lui préciser les mesures spécifiques destinées à la région Lorraine pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le début des années 1980, l'archéologie de sauvetage a connu en Lorraine comme sur l'ensemble du territoire national, un développement rapide. Les efforts de l'Etat, les concours des collectivités territoriales et des entreprises ont permis la mise en place d'un dispositif efficace de sauvegarde du patrimoine archéologique comparable à celui dont disposent nos principaux voisins européens. Ce dispositif présente cependant de graves insuffisances auxquelles il est urgent de remédier. Les réformes nécessaires doivent avoir pour objet, d'une part, la modernisation des règles de droit applicables, en précisant les droits et les devoirs des aménageurs par rapport au patrimoine archéologique, et, d'autre part, l'établissement de nouvelles modalités de financement qui concilient au mieux les nécessités scientifiques et les contraintes économiques et budgétaires, enfin l'amélioration du statut de tous les personnels qui oeuvrent à la sauvegarde du patrimoine archéologique parmi lesquels, au premier chef, ceux qui ne bénéficient que d'un statut précaire. Ces questions font actuellement l'objet d'une réflexion approfondie en liaison étroite avec les organisations professionnelles intéressées. Un groupe d'experts va être chargé de ce dossier. Il devra prochainement remettre ses conclusions au ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire qui soumettra alors au Gouvernement les projets de réforme correspondants. Sans attendre l'aboutissement de ce processus, des décisions viennent d'être prises qui visent à améliorer les conditions d'emploi des archéologues sous contrat temporaire grâce à une revalorisation de leur rémunération et à la généralisation du recrutement de mensuels. Le projet de loi de finances pour 1989 prévoit par ailleurs la création de dix-huit postes budgétaires destinés à renforcer les effectifs des directions des antiquités. L'ensemble de ce dispositif témoigne de la volonté du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, de trouver, dans des délais très courts, des solutions aux problèmes que pose aujourd'hui l'archéologie de sauvetage.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3261

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2709